

**SECTION 1 : IDENTIFICATION****Identifiant du produit**

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : HELMIBOND 890, HELMIBOND 890GR

**Utilisation prévue du produit**

Utilisation de la substance et/ou du mélange : Aucune utilisation n'est spécifiée.

**Nom, adresse et téléphone de la partie responsable****Entreprise**

Helmitin Inc.

99 Shorncliffe Rd

Toronto, Ontario, M8Z 5K7

877.823.2624

11110 Airport Road

Olive Branch, MS 38654

Téléphone : 877.823.2624

www.helmitinadhesives.com

**Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666 / CHEMTREC 1-800-424-9300

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance et/ou du mélange :****Classification (SGH-US)**

Non classé

**Éléments d'étiquette****Étiquetage SGH-US****Conseils de prudence (SGH-US)**

: P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter ou demander l'avis d'un médecin

**Autres dangers**

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou du système respiratoire.

**Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)**

44,48 pour cent du mélange est constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Mélange**

Nom	Identifiant du produit	% par poids
Acétate de polyvinyle	(CAS No) 9003-20-7	3 - 7
Dibenzoate d'oxybis(propanol)	(CAS No) 27138-31-4	7 - 13

**SECTION 4 : PREMIERS SOINS****Description des mesures de premiers secours****Général** : Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).**Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

# HELMIBOND 890

## Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

**Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée dans de l'eau ou de l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se manifeste et persiste.

**Contact avec les yeux :** Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si applicable et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation persiste.

**Ingestion :** Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### **Symptômes et effets principaux, aigus et différés**

**Général :** Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

**Inhalation :** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact avec la peau :** Peut provoquer une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux :** Peut provoquer une irritation des yeux.

**Ingestion :** L'ingestion peut être dangereuse ou avoir des effets néfastes.

**Symptômes chroniques :** Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

### **Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

## **SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés :** Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre les incendies environnants.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit L'utilisation d'un jet d'eau à grand débit peut propager le feu.

### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Risque d'incendie :** Peut être combustible à haute température.

**Risque d'explosion :** Explosible quand mélangé avec des substances oxydantes.

**Réactivité :** Des réactions dangereuses peuvent se produire avec certains produits chimiques. Se référer aux matières incompatibles.

### **Conseils aux pompiers**

**Mesures de précaution en cas d'incendie :** Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de produits chimiques. En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes.

**Instructions de lutte contre l'incendie :** Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie important et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion.

**Protection lors de la lutte contre l'incendie :** Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux :** En cas d'incendie ce matériau peut produire du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), du monoxyde de carbone (CO), divers hydrocarbures de faible poids moléculaire, et de la fumée.

### **Référence à d'autres sections**

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Mesures générales :** Éviter toute exposition inutile. Ne pas mettre au contact des matières incompatibles (voir la section 10).

#### **Pour les non-secouristes**

**Équipement de protection :** Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

**Procédures d'urgence :** Évacuer le personnel inutile.

#### **Pour les secouristes**

**Équipement de protection :** Équiper l'équipe de décontamination avec une protection adéquate.

**Procédures d'urgence :** À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger soi-même et les autres, sécuriser la zone, et demander de l'aide au personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

# HELMIBOND 890

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

## **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour le confinement** : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas absorber dans un matériau combustible tel que : la sciure de bois ou de la matière cellulosique.

**Méthodes de nettoyage** : Effacer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Les déversements doivent être contenus avec des barrières mécaniques. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

## **Référence à d'autres sections**

Voir la rubrique 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section 13.

## **SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Dangers supplémentaires lors du traitement** : Toute utilisation proposée de ce produit dans les processus à température élevée doit être évaluée à fond pour assurer que les conditions d'exploitation sécuritaires soient établies et maintenues.

**Mesures d'hygiène** : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et d'autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et au moment de quitter le lieu de travail.

### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques** : Toute utilisation proposée de ce produit dans les processus à température élevée doit être évaluée à fond pour assurer que les conditions d'exploitation sécuritaires soient établies et maintenues.

**Conditions de stockage** : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir/conserver à l'abri des rayons du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

**Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

### **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune utilisation n'est spécifiée.

## **SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

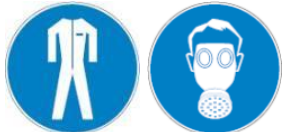
### **Paramètres de contrôle**

Pour les substances énumérées à la section 3 mais qui ne figurent pas ici, aucune limite d'exposition professionnelle n'est établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux du Canada, ou le gouvernement mexicain.

### **Contrôle de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** : Des rinces-œil de secours et des douches de sécurité doivent être disponibles au voisinage de tout endroit où il y a une exposition potentielle, mais ne sont pas requis. Produit à manipuler dans des conditions strictement contrôlées. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées. Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs peuvent être libérés. Prévoir une ventilation par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeur ou de brouillard en-dessous des valeurs limites d'exposition professionnelles applicables.

**Équipement de protection individuelle** : Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



**Matériaux pour vêtements de protection** : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

**Protection des mains** : Porter des gants en cas de contact répété ou prolongé.

**Protection des yeux** : En cas de risque d'éclaboussures : lunettes de protection chimique ou lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** : Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'il y a une irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire.

**Contrôle de l'exposition environnementale** : Empêcher le produit de se disperser dans l'environnement.

**Contrôle de l'exposition des consommateurs** : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

# HELMIBOND 890

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique	: Liquide
Apparence	: Blanche, Verte
Odeur	: Douce
Seuil olfactif	: Pas disponible
pH	: 4,0-6,0
Taux d'évaporation	: 1 [Ref Std: Eau = 1.0]
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Le produit peut être endommagé de manière irréversible en dessous de 5°C (41°F)
Point d'ébullition	: 100 °C (212 °F) (phase aqueuse)
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	: Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non applicable
Pression de vapeur	: 17.5mm Hg @ 20 °C (68 °F)
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas disponible
Densité relative	: 1.08 g/mL
Gravité spécifique	: 1.08 @ 25°C (77°F)
Solubilité	: Soluble modérément dans l'eau
Coefficient de partage : N-octanol/Eau	: Pas disponible
Viscosité	: 2,000 – 2,800 centipoise @ 25 °C (77 °F)
Teneur en matières solides	: 58 ± 2%
Données sur l'explosion - Sensibilité aux chocs mécaniques	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par un choc mécanique
Données sur l'explosion - Sensibilité à la décharge statique	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par une décharge statique
Teneur en COV (SCAQMD Règlement 1168)	: 0 g/L (0 lbs/gal)
Teneur en VHAP	: 0.0 lbs/lb solides

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** Des réactions dangereuses peuvent se produire avec certains produits chimiques. Se référer aux matières incompatibles.

**Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil. Les températures extrêmement élevées ou basses. Les sources d'inflammation. Les matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

**Produits de décomposition dangereux :** En cas d'incendie ce matériau peut produire du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), du monoxyde de carbone (CO), divers hydrocarbures de faible poids moléculaire, et de la fumée.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë : Non classé

Valeurs DL50 et CL50 : Pas disponible

Corrosion / irritation cutanée : Non classé

pH : 4,0-6,0

# HELMIBOND 890

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire** : Non classé

**pH** : 4,0-6,0

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non classé

**Mutagénicité des cellules germinales** : Non classé

**Tératogénicité** : Pas disponible

**Cancérogénicité** : Non classé

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classé

**Toxicité pour la reproduction** : Non classé

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classé

**Danger par aspiration** : Non classé

**Symptômes / lésions après inhalation** : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Symptômes / lésions après contact cutané** : Peut provoquer une irritation cutanée.

**Symptômes / lésions après contact oculaire** : Peut provoquer une irritation des yeux.

**Symptômes / lésions après ingestion** : L'ingestion peut être dangereuse ou avoir des effets néfastes.

**Symptômes chroniques** : Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

## Information sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Valeurs DL50 et CL50 :

Acétate de polyvinyle (9003-20-7)	
Groupe CIRC	3

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

**Écologie - Général** : Non classé.

**Persistance et dégradabilité** Pas disponible

**Potentiel de bioaccumulation**

**Mobilité dans le sol** Pas disponible

**Autres effets néfastes**

**Autre information** : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Recommandations relatives à l'élimination des eaux usées** : Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

**Recommandations relatives au traitement des déchets** : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

**Écologie - Déchets** : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Conformément au DOT** Non réglementé pour le transport

**Conformément à l'IMDG** Non réglementé pour le transport

**Conformément à l'IATA** Non réglementé pour le transport

**Conformément au TMD** Non réglementé pour le transport

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementation fédérale des États-Unis

SARA Section 311/312 Classes des dangers	
--	--

Dibenzoate d'oxybis(propanol) (27138-31-4)
--

Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).
--

Acétate de polyvinyle (9003-20-7)
-----------------------------------

Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).
--

### Réglementation nationale des États-Unis

# HELMIBOND 890

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

## Réglementations canadiennes

Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT
<b>Dibenzoate d'oxybis(propanol) (27138-31-4)</b>	
Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)	
Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT
<b>Acétate de polyvinyle (9003-20-7)</b>	
Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)	
Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DERNIÈRE RÉVISION

**Date de révision** : 10/09/2015

**Autre information** : Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200.

**SGH Phrases de texte complètes :**

### Partie responsable de la préparation de ce document

Helmitin Inc. 99 Shorncliffe Road Toronto, ON, M8Z 5K7 T : 877-823-2624 whmis@helmitinadhesives.com

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*

North America GHS US 2012 & WHMIS 2